



DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DES  
ESSENCES DES ARMÉES : *sous-direction  
administration ; bureau du personnel.*

**CIRCULAIRE N° 938/DEF/DCSEA/SDA/2/RFR/  
512/16 modifiant la circulaire n° 4487/DEF/  
DCSEA/SDA/2/RFR/512/16 du 8 juillet 2005  
(BOC, p. 6253 ; BOEM 614\*) relative au calend-  
rier des stages organisés par le service des essen-  
ces des armées.**

*Du 10 février 2006.*

NOR D E F E 0 6 5 0 3 8 9 C

*Précédent modificatif :*

Circulaire 354/DEF/DCSEA/SDA/2/RFR/512/16  
du 18 janvier 2006 (BOC, p. 657 ; BOEM  
614\*).

*Mot(s) clef(s) :* CALENDRIER — STAGE —  
ESSENCES

*Classement dans l'édition méthodique :* n.i.BOEM

*Référence de publication :* Texte inséré au BOC/PP,  
2006, texte 1.

La circulaire 4487/DEF/DCSEA/SDA/2/RFR/512/  
16 du 08 juillet 2005 est modifié comme suit :

Dans le catalogue des stages :

Au lieu de :

« MF 16/03 du 16 au 17 mai 2006 »,

Lire :

« MF 16/03 du 3 au 4 mai 2006 ».

Pour la ministre de la défense et par délégation :

*L'ingénieur général, directeur central du service des  
essences des armées,*

Jean-Claude DUPUIS.

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DES  
ESSENCES DES ARMÉES : *sous-direction  
administration ; bureau du personnel.*

**INSTRUCTION N° 1036/DEF/DCSEA/SDA rela-  
tive au fonctionnement du service des essences des  
armées.**

*Du 16 février 2006.*

NOR D E F E 0 6 5 0 3 9 1 J

*Références :*

Arrêté du 1er. juillet 2005 (JO n° 166 du 19, texte  
n° 3 ; BOEM 110\* et 610\*).

Arrêté du 1er. juillet 2005 (JO n° 166 du 19, texte  
n° 4 ; BOEM 110\* et 610\*).

*Pièces jointes :*

Six annexes

*Texte abrogé :*

Instruction 5800/DEF/DCSEA/DIR du 25 août  
1998 (BOC, p. 3205 ; BOEM 610\*) et son  
modificatif du 2 novembre 1998 (BOC,  
p. 3962).

*Mot(s) clef(s) :* FONCTIONNEMENT — SEA

*Classement dans l'édition méthodique :* BOEM n° 610

*Référence de publication :* Texte inséré au BOC/PP,  
2006, texte 2.

## SOMMAIRE.

1. LA DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DES ESSENCES DES ARMÉES. ....	19
1.1. <b>Management général</b> .....	19
1.1.1. <i>Le directeur central du service des es- sences des armées.</i> .....	19
1.1.2. <i>Le directeur adjoint au directeur cen- tral.</i> .....	19
1.1.3. <i>Le secrétariat de direction.</i> .....	19
1.1.4. <i>La cellule contrôle de gestion et pilota- ge.</i> .....	19
1.1.5. <i>La cellule communication et documen- tation.</i> .....	20
1.1.6. <i>Le chargé des relations internationales.</i>	20